



3 - Régionalisation et voie professionnelle

◆ Les régions, des acteurs des politiques économiques et de l'emploi ?

Les transferts de la formation professionnelle aux régions depuis une trentaine d'années, successivement :

- la formation continue,
- l'apprentissage,
- et récemment la formation professionnelle initiale scolaire avec le transfert de l'établissement de la carte des formations professionnelles y compris sous statut scolaire,

sont sensés avec les nouvelles responsabilités économiques qui les accompagnent faire des régions des acteurs des politiques économiques et de l'emploi.

Or, ces politiques selon les régions trouvent des limites dans leur capacité à investir dans la formation, l'orientation et les politiques de l'emploi, en lien avec les ressources à leur disposition, dans un contexte de réduction des aides de l'État.

◆ Au service de qui ?

Les conséquences sont multiples tant au niveau des usagers qu'au niveau des structures et de leurs personnels. Ainsi privilégie-t-on des politiques pour une insertion rapide en réponse aux entreprises et compatibles avec les mandatures des élu.es. Mais ces politiques régionales sont difficilement conciliables avec une insertion culturelle, sociale et professionnelle tout au long de la vie pour des personnes dont les carrières s'allongent.

Dans la formation professionnelle pour adultes, pour satisfaire aux orientations politiques des régions, les centres de formation sont mis en concurrence lors des procédures d'appels d'offres. Hélas, ce n'est pas sans effet sur les conditions de travail des personnels.

◆ Et l'apprentissage ?

Les pouvoirs publics souhaitent accroître le nombre des apprenti.es à un demi-million. Mais ils sont confrontés à deux difficultés :

- celle d'une insertion à l'emploi qui ne lui est pas favorable,
- celle d'une réforme de la voie professionnelle.

Obstacles majeurs

1. Les jeunes et leur famille privilégient la formation scolaire à celle de l'apprentissage dans cette période incertaine.
2. Les entreprises ne souhaitent pas prendre des apprenti.es dès la seconde professionnelle. Ceux-ci, celles-ci sont jugé.es peu matures et sans compétence pour exercer en milieu professionnel.

Face à ces obstacles, les régions imaginent des parcours de formation susceptibles de dépasser ces difficultés.

Deux leviers semblent être privilégiés :

- développer des mixités de parcours en seconde professionnelle ;
- et/ou développer du mixage de publics entre élèves et apprenti.es.

Or, si ces montages permettraient de satisfaire aux politiques comptables et de développement de l'apprentissage, ils se heurtent à de réelles difficultés pédagogiques.

Les apprenant.es ainsi que les enseignant.es et les formateurs-formatrices n'entendent pas être les-laissés-pour-compte de ces décisions politiques régionales.

◆ L'avenir de la formation initiale, de la formation professionnelle ?

La formation initiale scolaire est le fruit de convoitises, non pour en assurer son développement, mais pour la marchander au profit de dispositifs de formation moins coûteux, avec une insertion professionnelle immédiate.

Or, cette orientation est contraire aux aspirations des jeunes et à la nécessité pour eux d'envisager une formation de haut niveau. Celle-ci devrait leur permettre une insertion culturelle, sociale et professionnelle tout au long de leur carrière y compris avec les mobilités que cela suppose.

Les évaluations de la DEPE* sur l'insertion professionnelle confirment d'ailleurs cette inversion entre apprentissage et formation initiale scolaire, sept ans après la délivrance du diplôme.

* Délégation à l'Expertise scientifique collective, à la Prospective et aux Études

Selon ces schémas, la formation professionnelle perd l'égalité acquise auprès des voies générale et technologique mises en œuvre dans les lycées d'enseignement agricole.

Question du SNETAP-FSU

▶ **Quelle formation professionnelle envisagez-vous pour les jeunes et les adultes dans les territoires ruraux et périurbains ?**